

**Le Prix VMF – Patrimoine religieux – Michel D.
d’une valeur de 15 000 euros, est remis à la chapelle Notre-Dame
de l’Ermitage du Lieu Plaisant à Saint-Guilhem-le-Désert (Hérault)**

Depuis plus de quarante ans et grâce à la générosité et au soutien de nombreux mécènes, l’association de défense et de sauvegarde du patrimoine VMF organise un concours national des plus belles restaurations et mises en valeur d’édifices remarquables. Elle souhaite ainsi encourager la restauration du patrimoine privé sous toutes ses formes et dans tous les domaines. En 2019, une trentaine de prix nationaux seront remis pour près de 150 000€.

La chapelle Notre-Dame de l’Ermitage du Lieu Plaisant

C'est après une heure de marche depuis Saint-Guilhem-le-Désert sur un sentier caillouteux des chemins de Saint-Jacques, que s'offre à vous l'Ermitage Notre-Dame du Lieu Plaisant. Fondé au XIV^e siècle par un laïc sous l'autorité et la dépendance de l'abbaye de Gellone, il hébergea une petite communauté monastique de quelques moines dans un lieu isolé propice au recueillement et à la prière. Les conditions de vie rudimentaires, proches de l'ascèse des premières communautés érémitiques, permettaient à l'abbaye de Gellone de proposer une vie monastique plus radicale. Lors de la Révolution l'édifice est vendu comme bien ecclésiastique et acquis par un propriétaire privé qui n'enlèvera en rien la vocation du lieu et laissera l'usage à des ermites dont le dernier quitte les lieux en 2017 après neuf ans de présence. Aujourd'hui encore l'ermitage accueille deux processions traditionnelles du XVII^e siècle : celle du lundi de Pâques en raison d'un vœu pour prier contre les épidémies de peste et celle d'octobre pour invoquer la protection de la Vierge contre les inondations.



L'Association de Notre-Dame de l'Ermitage poursuit l'entretien et anime le site en en préservant l'esprit et le caractère.

Un patrimoine à sauvegarder

Ce prix est remis pour la restauration de la toiture de la chapelle. Cette première étape dans la rénovation de l'ensemble permettra de pérenniser les projets de l'association en viabilisant définitivement l'édifice. Le lieu ainsi restauré sera alors ouvert pour des retraites, des temps de réflexion ou des pèlerinages en plus grand nombre. L'objectif de l'association est d'animer et de faire vivre le site en confirmant sa vocation d'espace isolé de réflexion.

L'association VMF, créée en 1958 et reconnue d'utilité publique en 1963, se consacre à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine bâti et paysager depuis plus de 60 ans. L'association a pour mission de défendre tous les patrimoines de qualité (bâti et paysagers, de prestige ou non), regrouper tous les défenseurs de ces patrimoines, encourager la transmission des savoir-faire et sensibiliser les jeunes. Elle souhaite valoriser la mission d'intérêt général que remplissent les propriétaires privés qui en habitant, restaurant et faisant vivre de nombreux sites, aident à la conservation du patrimoine et participent à la qualité de notre cadre de vie.

www.vmfpatrimoine.org

www.facebook.com/vmfpatrimoine/